

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition Gouvernement ;

VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

Sur proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 juillet 2019 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Alizèta DIALLO, Mle 49 444 J, Administrateur hôpitaux et des services de santé, est nommée Directrice l'administration et des finances de l'Agence nationale régulation pharmaceutique (ANRP).

ARTICLE 2 : Monsieur Hubert Marie Aimé BAMOUNI, Mle 74 258 Ingénieur des travaux publics, est nommé Directeur infrastructures, des équipements et de la maintenance.

ARTICLE 3:

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 juillet 2019



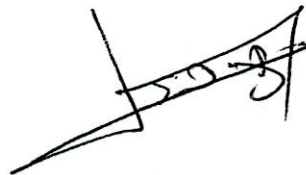
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO